

INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (CP et nouveaux arrivants)

Les inscriptions se font auprès de la mairie de votre domicile à partir du mois d'avril.

Documents à fournir:

- Justificatif de domicile
- Livret de famille
- Carnet de santé (vérification des vaccinations)
- En cas de séparation ou de divorce des parents, dernière décision judiciaire concernant les modalités de l'autorité parentale. Si la procédure est en cours, ordonnance de non-conciliation.
- Certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (sauf pour les élèves venant de l'école maternelle de Serrières)

Le certificat d'inscription est directement transmis à l'école par la mairie.

L'admission se fera ensuite auprès de la directrice les 12 et 15 mai de 11h30 à 12h30 et de 16h30 à 17h30 (Merci de prendre rendez-vous au 04 79 63 73 99 et de ramener les documents listés ci-dessus.)